



Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 11 juillet 2022

**Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du Crous de Nice Toulon
du 14 mars 2022**

Le conseil d'administration,

Vu le procès-verbal présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 11 juillet 2022 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un :

Le procès-verbal du conseil d'administration du Crous de Nice Toulon du 14 mars 2022 est approuvé.

Fait à Nice, le 11 juillet 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 22
Membres présents : 19	Contre : 0
Membres représentés : 3	Abstention : 0
Votants : 22	